

L'ARVEZAN

Ste-Marie d'Alvey (Savoie)

28 août 1910



Bulletin municipal de **SAINTE-MARIE D'ALVEY**



SOMMAIRE

Le mot du maire	1
Compte-rendus des conseils municipaux	2 à 8
Etat-civil 2005	9
Hommage	10
Les comptes 2005	11 - 12
Que s'est-il passé en 2005 ?	13 - 14
Intercommunalité	15 à 18
Mots croisés	19
Sainte Marie Animation	20 - 21
Le climat de 2005	22 - 23
Bien vieillir en Avant-Pays Savoyard	24
L'alambic	25 à 27
Conte	28 - 29
Le tablier de grand-mère	30
Informations pratiques	31

Résultat des mots croisés

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Inexorablement, le temps passe ; jours, semaines, mois ont effacé 2005. A peine éteintes les lumières d'une année qui fut difficile, voire même pénible à plus d'un titre...de presse, j'entends, que déjà 2006 nous invite à reprendre le collier pour, finalement, ne guère changer nos habitudes.

La transition d'une année à l'autre passerait presque inaperçue si le temps froid et la neige qui sévissent, n'étaient pas là pour nous rappeler que nous sommes en hiver et que les manifestations et cérémonies des vœux ne se font pas au 14 juillet.

A cette occasion, permettez-moi, au nom de l'ensemble du conseil municipal, de vous adresser des vœux sincères de joie, santé, bonheur et réussite dans vos projets pour cette nouvelle année.

J'en profite aussi pour remercier Denise, notre secrétaire de mairie, Michel, à l'entretien, qui, à leurs postes respectifs, nous apportent entière satisfaction.

J'adresse aussi tous mes remerciements à l'équipe de Sainte Marie Animation qui assure diverses manifestations au cours de l'année pour le plaisir de tous.

Que 2006 soit une excellente année, ce sera ma conclusion.

Gaston ARTHAUD-BERTHET

COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 11 février 2005

Absents : M.BIBET - ROLLIN

Compte administratif 2004

Le compte administratif 2004 est approuvé avec un excédent global de clôture de 32039.26 €, hors restes à réaliser (recettes : 40 000 €).

Contrat agent d'entretien

Le contrat de Michel Thuillier est renouvelé pour la période du 1^{er} février 2005 au 31 janvier 2006 pour un travail hebdomadaire de 6 heures, compte-tenu du ménage de la mairie en supplément.

Tarifs déneigement

Le Conseil Municipal fixe à :

- 83 € HT le prix forfaitaire pour un passage de déneigement,
 - 68 € HT le prix forfaitaire pour un passage de salage
- en considérant le kilométrage effectué et le temps passé.

Participation aux centres de loisirs

Une participation de 4.50 € par jour sera versée pour les enfants de la commune participant à des centres de loisirs dans les communes voisines ; M. le Maire est autorisé à signer une convention avec l'association AEL de Novalaise.

Programme de voirie

La réfection d'une partie de la voie communale n° 7 (du cimetière à la départementale 35) sera programmée sur le budget 2005 ; une consultation d'entreprises sera lancée. Un contact sera pris avec France Télécom pour l'enfouissement de la ligne téléphonique sur la portion de la voie communale n°6 allant de la mairie à l'église.

Questions diverses

- Recours au Tribunal Administratif contre le permis de construire délivré au GAEC de l'Arvezan : point sur l'avancement du dossier,
- Adhésion au CAUE pour une cotisation annuelle de 40 €,
- Présentation du projet de relais assistantes maternelles,
- Courrier de M. le Maire de Pont de Beauvoisin sur l'hôpital.

Séance du 25 mars 2005

Absents : Mme PARIGOT - M. BERTHIER (excusé)

Budget primitif 2005

Après avoir approuvé la présentation modifiée du compte administratif 2004 suite à une erreur du report d'investissement (excédent global 32 339.26 € hors restes à réaliser), le budget primitif 2005 est voté pour les montants suivants :

- 117 430 € en dépenses de fonctionnement dont 53 650 € de virement à la section d'investissement (dépenses réelles : 63 780 €)
- 155 600 € en recettes de fonctionnement
- 122 800 € en dépenses et recettes d'investissement.

Les taux d'imposition sont votés comme suit :

Taxe d'habitation	: 5.56 %	Foncier non bâti	: 69.30 %
Foncier bâti	: 13.43 %	Taxe professionnelle	: 9.19 %

La principale dépense d'investissement sera la réfection de la voie communale n° 7 allant du cimetière à la route départementale 35 et l'enrobé du parking vers le cimetière. Une convention sera signée avec France Télécom pour l'enfouissement du réseau téléphonique sur la portion de la voie allant de la mairie à l'église.

Il est également prévu de construire un abri pour le sel de déneigement sur le terrain communal de la Blanchinière.

Location garage communal

Suite à l'arrivée d'une nouvelle locataire au presbytère, le garage communal lui sera loué, suite à sa demande, à compter du 1^{er} mars 2005 pour un prix mensuel de 16 €.

Honoraires avocat

Compte-tenu du mémoire déposé au Tribunal Administratif par Me Boisson, le Conseil donne son accord au versement d'une provision d'honoraires suivant facture présentée.

Questions diverses

- Courriers du SITOM Nord-Isère au sujet de la construction d'une nouvelle usine d'incinération à Bourgoin-Jallieu : pas de remarque particulière,
- Réunion avec la société Numeo pour l'ADSL le mercredi 30 mars,
- Contact à prendre avec la communauté de communes Val Guiers pour étudier la possibilité d'un appel d'offres pour les vidanges des assainissements individuels,
- Demande de lampe publique « Au Détour ».

Séance du 10 juin 2005

Absents : Mlle SOTTIAUX- M. DELAIGUE (excusé)- M.ROLLIN

Programme de voirie 2005

Suite aux devis établis par les entreprises EUROVIA et GERLAND pour des travaux d'enrobé sur la voie communale n°7, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise GERLAND pour un montant de 36 085 € HT. Compte-tenu de la proximité, il est demandé à l'entreprise de chiffrer en supplément l'enrobé sur l'accès aux logements du presbytère.

Ces travaux seront précédés de l'enfouissement du réseau téléphonique par France Télécom sur la portion de la voie allant de la mairie à l'église suivant convention signée avec la commune.

Desserte par liaison Internet

Suite au nombre de demandes de desserte par l'ADSL, la société NUMEO est en mesure de desservir les communes de Ste Marie d'Alvey, Grésin, St Maurice de Rotherens. La charge pour les communes sera l'implantation de deux poteaux de 14 m, l'un vers le réservoir d'Urice à Rochefort, l'autre vers le réservoir de Duisse à Champagneux. La commune de Ste Marie d'Alvey accepte d'être le porteur de cette opération et charge M.Le Maire de passer commande auprès de l'entreprise POLAUD suivant devis transmis. Une convention sera signée entre les 3 communes desservies pour répartition des charges.

Contrat d'entretien des cloches

Un avenant au contrat d'entretien avec la Société Annécienne d'Équipements est accepté. La modification porte sur la durée du contrat qui sera toujours reconduit annuellement mais avec une limite à 3 périodes d'1 an. Pour les travaux proposés dans le clocher, un état des lieux est demandé à l'entreprise avec visite du conseil.

Questions diverses

- Virements de crédits pour écritures comptables
- Adhésion de la commune de St Julien Montdenis au Syndicat Départemental d'Électricité.
- Indemnité du conseil répartie entre les 3 receveurs pour l'année 2004.
- Contrat jeunesse : la déléguée titulaire sera Chantal PARIGOT et Gaston ARTHAUD-BERTHET deviendra délégué suppléant pour ce dossier.
- Participation au cadeau de départ de M.RIVAT, directeur de l'école primaire d'Avressieux.
- Contact à prendre avec un carreleur pour la pose de carrelage sous le préau de la mairie, Ste Marie Animation prenant en charge les fournitures.

Séance du 13 juillet 2005

Absents : M. BERTHIER - BORGEY - GUICHERD

Mise en souterrain réseau téléphonique

M. le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec France Télécom pour l'enfouissement du réseau téléphonique sur la voie communale allant de la mairie à l'église. Il présente le devis correspondant de l'entreprise Guicherd pour la partie génie civil s'élevant à 6925 € HT. Une suite favorable est donnée à cette proposition sachant que les travaux devront être réalisés avant le 10 septembre.

Chauffage appartement mairie

Le fonctionnement de la chaudière de l'appartement mairie n'est pas satisfaisant et a donné lieu à de nombreuses interventions du service de maintenance. Compte-tenu de la répétition des problèmes, il est demandé à l'entreprise S.M.C.S. de St Maurice de Rotherens de faire un diagnostic sur cette chaudière. A la suite de ce diagnostic, M. le Maire est autorisé à prendre toute décision et, si nécessaire, à faire procéder au changement de la chaudière.

Statuts de la Communauté de Communes Val Guiers

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les décisions du Conseil Communautaire du 10/5/2005 concernant :

- la prise de compétence "assainissement non collectif" avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2006,
- une meilleure lisibilité de certaines compétences inscrites dans les statuts,
- le report au printemps 2006 de la prise en compte de l'intérêt communautaire au regard d'une réflexion sur le devenir des zones intercommunales.

En conséquence, l'Assemblée adopte les réécritures et les modifications des articles des statuts proposées par la Communauté de Communes Val Guiers.

Natura 2000

Dans la constitution du réseau écologique européen « Natura 2000 », la commune de Ste Marie d'Alvey est concernée par le site S1 « *réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'Avant-Pays Savoyard* » ; ce site avait fait l'objet d'une proposition au titre de la directive « habitats » et d'une consultation en 2002 (délibération du 15 février 2002). Ce site a fait l'objet d'une désignation complémentaire en zone de protection spéciale au titre de la directive « oiseaux », ce qui donne lieu à une nouvelle consultation. Le Conseil Municipal n'émet pas de remarque sur la désignation complémentaire du site S1 du réseau Natura 2000 en zone de protection spéciale au titre de la directive « oiseaux ».

Questions diverses

- Permis de construire Romaric BORGEY : autorisation pour rejet des eaux traitées dans le regard d'eaux pluviales.
- Abri à sel : refus déclaration de travaux par l'Equipement et demande d'un permis de construire.
- Offre acceptée de F. Gallay pour exploitation de bois blancs dans la forêt communale.
- Rendez-vous avec la SAE le jeudi 4 août.
- Jury des maisons fleuries le lundi 25 juillet.

Séance du 31 août 2005

Absents : M. BIBET – BORGEY - ROLLIN

Programme de voirie

M. le Maire rappelle que les travaux de mise en souterrain du réseau téléphonique ont débuté sur le chemin de l'église ainsi que les travaux de recalibrage de la voie communale n° 7. Le Conseil donne son accord pour la mise en souterrain de l'éclairage public vers l'église ainsi que pour la mise en œuvre d'enrobé sur le parking vers le cimetière suivant devis de l'entreprise Gerland d'un montant de 18 206.95 € HT.

Informatique mairie

La proposition de la société Mosaïc pour le changement du matériel informatique de la mairie est retenue pour une somme de 1 820 € HT comprenant la réinstallation des logiciels sur site. Le matériel actuel sera remis à disposition d'une école du regroupement pédagogique.

Tableau électrique clocher

Après visite des installations de l'église avec la Société Annécienne d'Équipements, la mise en conformité du tableau électrique du clocher s'avère indispensable. Le travail est confié à la SAE suivant devis d'un montant de 1517.12 € HT.

Desserte en haut débit

M. le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 10 juin 2005 pour la desserte de la commune en haut débit par la société Numéo. Le problème est la production d'énergie électrique pour alimenter le système relais implanté vers le réservoir d'eau d'Urice à Rochefort, le panneau solaire en place s'avérant insuffisant. La solution proposée par la société ID+ est la mise en place d'une micro turbine qui utilise la force hydraulique du réseau d'arrivée d'eau. L'ensemble des fournitures et prestations de services s'élève à 6 994.20€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte de prendre en charge la fourniture et l'installation d'une micro-turbine sur le réservoir d'eau d'Urice pour l'alimentation électrique de l'antenne haut débit installée à proximité suivant devis de la société ID+, ceci sous réserve de l'accord du Syndicat d'Adduction d'Eau du Paluel, propriétaire des équipements.
- sollicite le Conseil Général pour apporter une aide au financement des équipements de desserte en haut débit des communes de Grésin, Ste Marie d'Alvey et St Maurice de Rotherens.
- rappelle son autorisation de signature de convention entre les trois communes pour répartition des charges liées à ce dossier.

Questions diverses

- Accord donné au devis de fourniture et pose de carrelage dans le préau de la mairie de l'entreprise Lantz : ces travaux seront prévus au budget 2006 avec une répartition entre la commune et Sainte Marie Animation.

Séance du 4 novembre 2005

Absente excusée : Mme HEARN

Programme de voirie et cimetière

M. le Maire donne le compte-rendu des travaux effectués sur la voie communale n° 7 et sur le parking du cimetière. Il précise qu'une subvention complémentaire de 27000 € a été obtenue sur des crédits d'Etat et permettra, par ouverture de crédits, le financement des dépassements sur ces travaux.

Des finitions sont nécessaires sur ce chantier au niveau des plantations. Une proposition sera demandée à l'entreprise Paccard (rendez-vous sur le terrain avec le conseil).

Pour le columbarium, une demande sera faite auprès de l'entreprise Permezel pour l'entretien et la plantation de fleurs annuelles.

Régularisation emprises sur voies communales 5 et 8

M. Peronnier a communiqué un plan des emprises effectuées après travaux sur les voies communales 5 et 8 pour une surface totale de 744 m². Le conseil demande de faire évaluer la totalité des frais (documents d'arpentage et actes notariés) pour procéder à la régularisation de ces emprises.

Convention ligne de marché

Le conseil accepte la reconduction de la convention entre le Conseil Général et les communes de Champagneux-Grésin-Saint Genix/Guiers-St Maurice de Rotherens-Ste Marie d'Alvey ayant pour objet la répartition de la prise en charge du déficit du service de proximité de la ligne de marché de St Genix/Guiers du 1^{er} septembre 2005 au 31 décembre 2007 avec co-financement du service réparti entre le département (50%) et les 5 communes.

Abattage de sapins

M. le Maire fait part des démarches effectuées auprès de la SCI de Ste Marie d'Alvey pour l'abattage des sapins de leur propriété qui apportent des nuisances au niveau de l'église et du bâtiment annexe. Un accord serait donné à la commune pour la coupe de ces sapins s'il n'y a pas d'engagement financier de la SCI et replantation d'arbres de petite taille. Le conseil donne son accord (7 voix pour - 3 voix réservées) pour la poursuite des discussions avec un plafond d'engagement financier de la commune de 750 €.

Coupes de bois

Suite à la vente de feuillus dans la forêt communale, l'exploitation des têtes restées en place sera proposée aux particuliers en coupes de bois. Le droit d'inscription est fixé à 30 €.

Questions diverses

- Repas des personnes de plus de 65 ans à prévoir au restaurant Arthaud-Berthet le dimanche 4 ou 11 décembre selon les disponibilités. Les personnes ayant participé à l'arrosage des fleurs seront associées à cette invitation.
- Virement de crédits de 400 € pour le Syndicat Scolaire des Ars compte-tenu de l'achat de mobilier effectué suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire.

- Accord pour la prise en charge des frais liés à la participation de 2 personnes au congrès des maires.
- Bulletin municipal : réunion de la commission le vendredi 18 novembre.
- Accord pour location de la salle le 31 décembre

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 16 décembre 2005

Absents excusés : Mme HEARN - SOTTIAUX - M.GUICHERD

Absents : M. BIBET - ROLLIN

Régularisation emprises sur voies communales 5 et 8

Suite aux estimatifs fournis par le notaire et le géomètre pour la régularisation des emprises effectuées après travaux sur les voies communales 5 et 8 pour une surface totale de 744 m², le conseil charge M. le Maire de faire établir les documents nécessaires à ces régularisations (documents d'arpentage, actes notariés) et l'autorise à signer.

Contrat agent d'entretien

Le contrat de Michel Thuillier est renouvelé pour 1 an à compter du 1^{er} février 2006. Suite à la refonte de la catégorie C, il sera recruté comme agent des services techniques doté de l'échelle 3 de rémunération.

Devis paysagement

Le Conseil donne son accord aux devis des entreprises

- SARL « Paysage Nature Environnement » pour l'entretien annuel du columbarium pour un montant de 226 € HT,
- Paccard Paysage pour les plantations à effectuer pour finitions des travaux sur la voie communale n° 7 pour un montant de 1 940 € HT. Il est demandé de remplacer certaines essences prévues qui ne donnent pas satisfaction.

GAEC de l'Arvezan

Après lecture d'un courrier du GAEC de l'Arvezan du 7 novembre 2005, M. le Maire donne connaissance des éléments fournis par Me Boisson, avocat de la commune. Après discussion, le Conseil charge M. le Maire de rédiger une réponse au GAEC de l'Arvezan en concertation avec Me Boisson.

Questions diverses

- Bascule : travaux à prévoir sur le budget 2006
- Autorisation de virement de crédits de 100 € sur le compte 64131
- Néons panneau d'affichage à faire remplacer par M. Borgey
- Vœux du Maire : dimanche 8 janvier 2006 à 11 h 15

ETAT-CIVIL 2005

NAISSANCES

- *Enola DÉBART*, née le 11 avril 2005 à CHAMBÉRY, au foyer de Vincent DÉBART et Jessica MARTINEZ, au lieudit « La Blanchinière »,

MARIAGES

- ❖ Le 1^{er} octobre 2005
Marlène BRET et Thomas CRESPIY, domiciliés à PARIS 11^e
- ❖ Le 29 octobre 2005
Teresa PEREIRA ALVES et Eric CATTAUD-BERTHIER, domiciliés à STE MARIE d'ALVEY, La Blanchinière

DÉCÈS

- ✂ *Elie BORGEY*, décédé le 24 mars 2005 à STE MARIE D'ALVEY, domicilié au lieudit « Les Bibets ».

Inhumation : René PIGNET

HOMMAGE

Depuis plusieurs mois, Elie BORGEY vivait avec les difficultés de ceux que la santé abandonne avec l'âge. Grâce aux bons soins d'Alice, son épouse, il a vu arriver le printemps, saison privilégiée pour l'agriculteur passionné qu'il était. Cependant, le 24 mars, il a quitté les siens et la communauté Arvezane.

Comme maire, et au nom du conseil municipal d'aujourd'hui, au nom des élus d'hier, je tiens à rendre hommage au maire qu'il a été de 1971 à 1989.

Il avait été élu conseiller municipal pour la première fois en 1965. C'est avec conviction et dévouement qu'il a assumé cette tâche quelquefois difficile et souvent ingrate.

C'est sous son impulsion, que notre cimetière a été agrandi, mais c'est surtout la rénovation intérieure de l'église dont il était le plus fier. Il a également fait partie des élus qui, aux côtés du regretté Henri GUICHERD, ont jeté les bases de l'intercommunalité en créant le SIVOM du GUIERS.

Elie s'était également beaucoup investi dans la profession agricole. Il a eu la charge des assurances de la caisse locale, il a présidé le syndicat agricole de Sainte Marie pendant de nombreuses années. Reconnu par ses pairs au niveau cantonal, il a été désigné pour siéger à la caisse de la mutualité sociale agricole très longtemps.

C'est donc le souvenir de quelqu'un qui a eu une vie bien remplie, au service de son prochain que nous garderons d'Elie. Merci Elie pour tout ce que tu as fait. Au revoir. A Alice et à toute la famille, nous renouvelons notre sympathie en ces moments difficiles.

Gaston ARTHAUD-BERTHET



LES COMPTES 2005

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES : 59 850.68 €

CHARGES à CARACTÈRE GÉNÉRAL	23 670.49
Eau	153.82
Electricité	2 652.13
Combustibles	910.61
Carburants	
Fournitures d'entretien	
Fournitures de voirie	581.45
Fournitures petit équipement	62.66
Fournitures administratives	746.01
Entretien de terrains	514.16
Entretien forêt	1 120.57
Entretien de bâtiments	2 014.07
Entretien voirie et réseaux	4 503.53
Entretien biens mobiliers	756.52
Maintenance	1 465.47
Primes d'assurances	2 423.44
Documentation générale	149.00
Indemnité percepteur	190.22
Honoraires avocat	1 051.66
Annonces et insertions	194.81
Fêtes et cérémonies	685.90
Publications (bulletin)	438.50
Frais d'affranchissement	274.50
Frais de télécommunications	482.61
Indemnité gardiennage église	99.10
Remboursement à la collectivité (baignade - centres aérés - écoles)	1 507.75
Taxes foncières	652.00
Cotisations	40.00
CHARGES DE PERSONNEL	14 785.12
Rémunération personnel	10 219.57
Charges sociales	4 565.55
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 707.06
Indemnités élus + cotisations	12 080.05
Contributions aux organismes de regroupement	2 810.16
Subventions	2 501.77
Reversement aide sociale au département	315.08
INTÉRÊTS DES EMPRUNTS	3 688.01

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES : 140 724.23 €

PRODUITS DES SERVICES	466.28
Vente de bois	466.28
IMPOTS ET TAXES	54 576.31
Contributions directes	18 289.26
Taxe occupation domaine public	370.05
Taxe sur les pylônes électriques	11 496.00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	24 421.00
DOTATIONS - SUBVENTIONS - PARTICIPATIONS	34 921.38
Dotations de l'Etat	25 479.00
Dotation élus locaux	2 479.00
Fonds national de taxe professionnelle	
Fonds départemental de taxe professionnelle	6 911.00
Compensation des exonérations	
Participation Etat / élections	52.38
Subvention Département / forêt communale	
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	6 321.00
Revenus des immeubles	5 168.21
Produits divers	1 152.79
ECRITURES COMPTABLES / Mandat annulé	12 100.00
EXCÉDENT FONCTIONNEMENT REPORTÉ	32 339.26

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES : 110 767.28 €

Ecriture comptable	12 100.00
Capital des emprunts	11 583.94
Achat saleuse-sableuse	5 621.20
Programme de voirie / VC 7	52 034.77
Mise en souterrain réseau téléphonique VC 7	11 269.91
Matériel informatique mairie	2 176.72
Mise en conformité tableau électrique clocher	1 814.48
Avance pour desserte haut débit	9 745.24
Annulation titre suite erreur imputation comptable	4 421.02

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES : 52 616.81 €

Fonds de compensation TVA	4 447.87	
Taxe locale d'équipement	274.00	
Subvention en annuités du département / forêt	435.01	
Programme de voirie	Conseil Général / saleuse	1 128.00
	Europe (dossier 2004)	40 058.11
	Rectification imputation	4 421.02
Subvention DGE pour columbarium	1 852.80	

Excédent global de clôture 2005.....22 723.08 €
(chiffre provisoire au 24.12.2005)

Que s'est-il passé en 2005 ?

VOIRIE

Un gros investissement a encore été réalisé cette année sur la voirie communale. En effet, la voie communale n° 7 allant de la mairie à l'église a subi une cure de rajeunissement :

- mise en souterrain du réseau téléphonique et de l'éclairage public vers l'église
- élargissement de la partie étroite en aval du cimetière
- mise en œuvre d'enrobé, après préparation, sur la totalité de la voie et sur le parking près du cimetière.

Les travaux ont été confiés aux entreprises GERLAND, GUICHERD, BORGEY et France Télécom a procédé au câblage du réseau téléphonique.

Cet investissement a été possible grâce aux aides du département (fonds départemental d'équipement des communes) et de l'Etat. Ces subventions seront perçues sur le budget 2006, compte-tenu du délai de mandatement.

La commune, depuis quelques années, investit lourdement pour maintenir son réseau de voirie communale en état. Une saleuse-sableuse permet maintenant un entretien correct lors des chutes de neige. Chacun doit veiller à la préservation de ce réseau selon le règlement municipal de voirie communale consultable en Mairie. Tous les travaux réalisés à proximité doivent faire l'objet d'une demande en Mairie : passages de canalisations, plantations, clôtures...

EGLISE

L'entreprise SAE d'Annecy a réalisé la mise en conformité du tableau électrique du clocher et des lignes d'alimentation des moteurs. Cette intervention était nécessaire pour des raisons de sécurité.

FORÊT COMMUNALE

Une vente de bois façonnés a été faite le 7 décembre à Culoz. 54 pièces (chênes - châtaigniers - frênes - hêtres) avaient été marquées par l'ONF dans la forêt communale et abattues par M.Gallay, exploitant forestier. Les entreprises étaient invitées à venir voir les lots sur place et quatre acheteurs se sont répartis cette vente pour un montant global d'environ 4 000 €, les frais d'exploitation et de maîtrise d'œuvre étant à charge de la commune et à déduire.

Les têtes ont été données en coupes aux particuliers intéressés de la commune.

FLEURISSEMENT

Le 5^e prix départemental dans la catégorie « bâtiments publics » a été remis le 29 avril 2005 à la commune pour le fleurissement réalisé sur la mairie en 2004.

Merci encore aux personnes qui donnent de leur temps pour cet embellissement : plantations, arrosage...

Sur la page suivante, quelques photos de l'année 2005...

2005 en photos

- Abords du presbytère après rénovation
- Exploitation du bois dans la forêt communale
 - Columbarium
- Remise du prix du concours des maisons fleuries
- Couleurs d'automne sur les dernières vignes de Ste Marie
 - Vue sur le massif des Chenevières



INTERCOMMUNALITÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL GUIERS *Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)*

Il s'agit dans cet article d'évoquer les grandes lignes concernant la création du SPANC de la Communauté de Communes Val Guiers.

Un bulletin communautaire se rapportant entièrement à ce sujet est en cours de réalisation et sera mis à disposition du public pour le printemps 2006.

Qu'est-ce que l'assainissement non collectif ?

Chaque jour, nous produisons des eaux usées à différents endroits de notre habitation (cuisine, salle de bain, WC...). Ce sont les eaux usées domestiques. Ces eaux sont chargées en éléments polluants et ne peuvent donc pas être rejetées directement dans la nature.

L'assainissement consiste donc à collecter, prétraiter et traiter les eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Un assainissement non collectif (appelé aussi autonome ou individuel) est un assainissement non relié au réseau public d'assainissement. Il s'effectue dans un domaine privé.

Pourquoi un SPANC ?

La loi sur l'Eau du 03 Janvier 1992 donne compétence aux communes en matière d'assainissement non collectif.

En conséquence, les communes ont l'obligation de créer un SPANC avant le 31 décembre 2005. Un SPANC va ainsi être mis en place au sein de la Communauté de Communes Val Guiers à partir du 1^{er} janvier 2006, les communes ayant transféré cette compétence à la communauté de communes.

En quoi consiste ce Service ?

Ses compétences comprennent le contrôle de conception, implantation, réalisation des systèmes d'assainissement non collectif (ANC) neufs ou réhabilités, du diagnostic de l'existant et du contrôle périodique (tous les 4 ans) de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des dispositifs d'ANC de la Communauté de Communes Val Guiers.

La Communauté de Communes compte actuellement environ 1600 installations d'ANC.

A qui s'adresse t-il ?

C'est un service pour les propriétaires existants et futurs des constructions non desservies par le réseau public d'assainissement.

Comment est-il géré ?

Ce service est assuré par le technicien du SPANC de la Communauté de Communes.

C'est un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC). Il est financé par des redevances (propres à chaque type de service rendu) perçues auprès des propriétaires et usagers qui bénéficient des prestations.

Pour le contrôle de conception, implantation et réalisation des ouvrages d'ANC : redevance forfaitaire à la charge du propriétaire.

Pour le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'ANC : **redevance à terme fixe et terme variable, à la charge de l'occupant.** Cette redevance apparaîtra sur la facture d'eau.

Pour les foyers de Ste Marie d'Alvey, elle apparaîtra sur la facture d'eau émise par le Syndicat d'Eau du Paluel début 2007 qui reversera la somme globale perçue à la Communauté de Communes Val Guiers. Les tarifs devraient être les suivants (sous réserve de validation par la CC Val Guiers) :

- Terme fixe : 8 €
- Terme variable : 0.08 €/m³ jusqu'à 100 m³
0.01 €/m³ au-delà de 100 m³.

Quelles sont les obligations du propriétaire et de l'occupant ?

- **Tout propriétaire d'un immeuble, existant ou à construire, non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, est tenu de l'équiper d'une installation d'assainissement non collectif destinée à collecter et à traiter les eaux usées domestiques produites, à l'exclusion des eaux pluviales. Il est responsable de la conception, de l'implantation, et de la réalisation des ouvrages.**

- **L'occupant d'un immeuble équipé d'une installation d'assainissement non collectif est responsable du bon fonctionnement et de l'entretien des ouvrages, afin de préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles et la salubrité publique.**

La fosse septique ou fosse toutes eaux est à vidanger tous les 4 ans par une entreprise spécialisée.

En aucun cas, les opérations de vidange peuvent être effectuées par un particulier à l'aide d'une tonne à lisier, que l'usager soit agriculteur ou non.

Quel rôle pour le Maire de chaque commune ?

Chaque Maire reste chargé du pouvoir de police sur sa commune, qui a pour objet entre autres « d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique ».

Où se renseigner ?

Pour vous aider à respecter les obligations légales, à entretenir votre installation d'ANC, à constituer un dossier de demande de Permis de Construire, de Certificat d'Urbanisme ou de réhabilitation sur une zone définie en ANC ou pour tout autre renseignement, le SPANC de la Communauté de Communes Val Guiers reste à votre disposition.

Le SPANC tient également à votre disposition un ensemble de documents concernant l'ANC.

Pour tout contact ou renseignement :

Melle LALLART, Technicienne ANC

Tel : 04-76-37-75-33

Fax : 04-76-37-37-85

Communauté de Communes Val Guiers

ZI Val Guiers Val Guiers

73 330 BELMONT-TRAMONET

Mail : assainissement-ccvg@wanadoo.fr

SICTOM DU GUIERS

La nature a besoin d'être entretenue. La mise en place de la collecte des ordures ménagères y a beaucoup contribué.

L'ajout d'une collecte sélective destinée au recyclage de certaines matières telles que carton, ferraille, plastique, bois, verre a fait réaliser une économie de consommation de matières premières.

A ce jour, il reste encore une possibilité de valoriser une partie des ordures ménagères que nous produisons à raison de plus de 350 kilogrammes par personne et par an.

Beaucoup d'entre nous ont une petite parcelle de jardin à entretenir et à enrichir : potager, arbres, haies, fleurs, gazon sans oublier les plantes d'intérieur.

Pour cela, nous achetons à prix fort du terreau et des engrais alors que nous faisons incinérer les matières qui peuvent remplacer avantageusement ces produits en compostant une partie de nos déchets.

Qu'est-ce que le compostage ? C'est la décomposition naturelle des déchets organiques par des micro-organismes présents dans le sol (bactéries, champignons, acariens, vers...) en présence d'eau et d'air. Au bout de plusieurs mois, on obtient un produit organique, le compost, comparable à du terreau de très bonne qualité.

Quels déchets peut-on composter ?

- Les déchets de jardin tels que fleurs fanées, tailles de haies, tontes de gazon en petites quantités, feuilles,
- Les déchets de cuisine tels que coquilles d'œufs, épluchures, marc de café, fruits et légumes abîmés,
- Les déchets divers comme sciure et cendre de bois, papiers et cartons non imprimés en petite quantité, mouchoirs et essuie-tout.

En mélangeant ces déchets dans des proportions adéquates, on obtient un compost qui, au bout de 12 mois de maturité, a une structure fine et une couleur brune comme le terreau et qui contient de nombreux éléments nutritifs. Au printemps, il peut être incorporé à la terre, aux pieds des arbres, arbustes, pots de fleurs et dans le potager.

Pour cela, il faut un matériel que l'on appelle composteur.

Le SICTOM du Guiers, en charge de vos déchets ménagers, se propose de mettre ce matériel d'une capacité de 600 litres, d'un coût d'environ 60 €, à votre disposition en ce début de l'année 2006, moyennant une participation financière de 20 €, le complément étant pris en charge par le syndicat.

Les modalités de réservation et de livraison de ces composteurs vous seront communiquées dans le prochain journal du Sictom du Guiers.

Dans un souci d'amélioration de la collecte sélective (pour notre commune, bennes situées sur le terrain communal à La Blanchinière), nous vous invitons à consulter le journal du SICTOM du Guiers édité dans notre précédent bulletin pour vous aider à mieux trier. Merci également de respecter la propreté aux points de collecte sélective.

SYNDICAT D'EAU DU PALUEL

Le Syndicat exploite uniquement le captage du Paluel sur la commune de Rochefort. Cette ressource a fait l'objet d'une procédure d'autorisation de dérivation des eaux et création des périmètres de protection, conclue par un arrêté de déclaration d'utilité publique du 18 avril 1995.

Afin de se mettre en conformité vis à vis des différentes lois en vigueur, notamment des décrets d'application de la Loi sur l'Eau concernant les prélèvement et distribution d'eau potable (qui n'existaient pas lors de l'ancienne DUP) et désireux de pallier l'insuffisance de la protection naturelle dans les zones d'implantation du captage, le Syndicat a décidé de mettre en œuvre les mesures qui contribueront à sauvegarder la qualité des eaux prélevées.

Le dossier a été constitué par le cabinet MOREL-CMS de Vonnas (Ain), retenu après consultation. Les périmètres de protection ont été définis suivant avis de l'hydrogéologue agréé, M. Jeannolin, dans son rapport du 20 janvier 2005 :

- le périmètre de protection immédiate sera maintenu dans sa configuration actuelle. Comme l'exige la loi, il est propriété du syndicat, il est clos et toute activité y est interdite.
- le périmètre de protection rapprochée sera élargi vers le nord-ouest en direction du hameau du Suard . Sur l'ensemble de ce périmètre, seront interdits : les constructions, les excavations, les labours agricoles, les pâturages (parcelles conservées en prairies naturelles), les épandages de tout produit polluant, le stationnement des véhicules à moteur le long de la voie communale...

Ce dossier devrait faire l'objet d'une enquête publique et d'une enquête parcellaire en 2006. Les propriétaires concernés seront avisés individuellement.

D'autre part, le Syndicat du Paluel est engagé dans l'élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable en collaboration avec le Syndicat des Eaux du Thiers et les communes d'Attignat-Oncin, Lépin le Lac, Nances, Novalaise, St Maurice de Rotherens. Le Syndicat des Eaux du Thiers est le maître d'ouvrage délégué pour l'ensemble de cette opération.

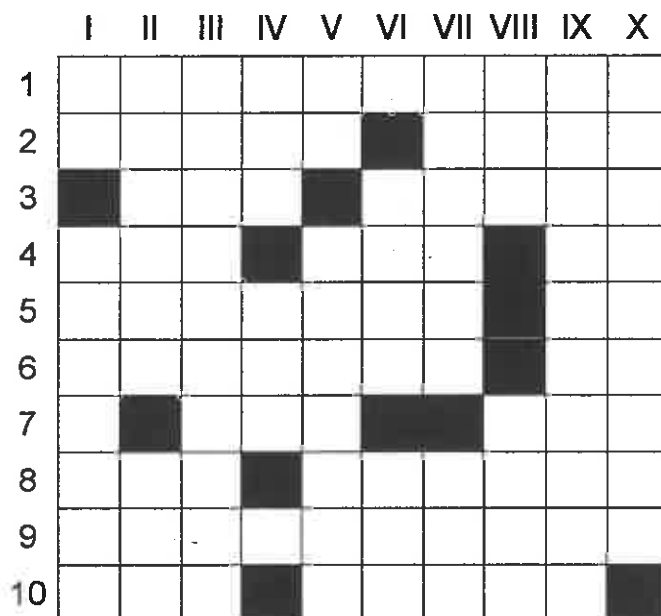
Ce schéma devra proposer un programme d'actions à mener pour améliorer la qualité des services de l'eau des différentes collectivités. Les objectifs des collectivités sont de :

- garantir aux populations actuelles et futures des solutions durables pour une alimentation en eau en quantité et qualité suffisantes ainsi que pour les besoins de la défense incendie.
- retenir le mode de gestion le plus approprié pour optimiser les coûts de fonctionnement, d'investissement et de renouvellement des équipements.
- prendre en compte ce schéma directeur dans les orientations d'urbanisme.

Un appel d'offres restreint doit permettre la signature d'un marché avec un bureau d'études pour l'élaboration de ce schéma.

MOTS CROISÉS

Grille réalisée par Michelle ARTHAUD-BERTHET



- Horizontalement :**
1. Est à 573 m au dessus de la mer
 2. Coiffe du pape – Brille
 3. Dieu anglais – L'italienne est plus connue que l'iséroise
 4. A été choisi – Se marque – Abréviation d'angle
 5. Celle de lecture ne fait pas l'unanimité – Est très bavard
 6. Disciplines strictes – Participe passé
 7. Fut brûlé comme hérétique en 1415 – Termine la partie
 8. Echelle des sensibilités – A pour base huit
 9. Suivent des études
 10. Découpe la terre - Tribunaux

- Verticalement :**
- I. Bouts de lait – Amaigris
 - II. Grands rapaces – Travail obligatoire
 - III. Substance élastique
 - IV. Consonnes de radar – Marque le doute
 - V. Union européenne – Appareil de levage sur les bateaux
 - VI. Département du Languedoc.Roussillon – Navigateur portugais
 - VII. Esclaves grecs – Explosif
 - VIII. Parcours – N'a pas d'éclat
 - IX. Côtiers
 - X. Durées indéfinies

SAINTE MARIE ANIMATION

TIRAGE DES ROIS

L'année 2005 a commencé avec le tirage des rois. Nous avons demandé à notre maire s'il ne voyait pas d'inconvénient à modifier son emploi du temps habituel des vœux qu'il présente à la population de Ste Marie (goûter au lieu de l'apéritif) et cela nous permit de réunir une très grande partie de nos concitoyens pour partager cette tradition gourmande. Des rois, des reines, il y en eut beaucoup.... alors pour 2006 nous en attendons encore plus.

BUGNES

Ah ! les bugnes de Ste Marie Animation !! elles sont si délicieuses que rien , même pas la neige qui tombait drue, n'a pu empêcher les amateurs de venir passer l'après-midi à les déguster, accompagnées d'une boisson chaude, dans une ambiance chaleureuse avec des jeux de cartes pour agrémenter ce moment.

EXPOSITION

Cette année, l'exposition était consacrée à la peinture des années 60 à nos jours doublée d'une exposition de photos anciennes des habitants de Ste Marie d'Alvey. Nous avons eu un nombre important de peintres venus présenter leur production et la variété des styles fut appréciée des amateurs. Quant aux photos anciennes, les souvenirs qu'elles ont fait remonter se lisaient dans les regards et sur les visages émus des personnes que j'ai vu repartir. Une grande bouffée de nostalgie avait ramené bien des arvezans à l'époque heureuse de leur jeunesse, heureuse parce qu'ils étaient jeunes, même si la vie était dure. A cette occasion, les membres de Ste Marie Animation remercient les habitants qui ont prêté leurs documents pour cette manifestation et permis la réussite de cette journée. Nous remercions aussi Gaston qui s'est transformé en boulanger pour Ste Marie en cuisant un nombre important de pains qui n'a pas peu contribué au succès de la fête ; on en salive encore, M'sieur, vous pourrez recommencer la prochaine fois s'il te plaît ? c'était si bon !!!

VOYAGE

A la mine !!, c'était le but du voyage du 10 juillet !! Mais avant, le petit train, c'est beaucoup plus sympathique. Le paysage est sublime, de plus ensoleillé ce jour-là, ce qui a permis des photos souvenirs magnifiques. Après la pause repas, la mine, la plongée dans le temps et le dur travail de ces hommes qui, au fil des années, ont travaillé et souffert dans des conditions quelquefois terrifiantes. On a suivi les progrès de ce métier de mineur et même si la modernisation a bien aidé les ouvriers, il n'en reste pas moins que c'est un métier difficile et le retour à l'air libre nous a fait comprendre la chance que nous avons de vivre à notre époque.

INTERVILLAGES

A peine remis du voyage, nous enchaînions avec la rencontre Intervillages, il y a des moments dans la vie d'un arvezan où on est toujours sur le pont ! Cette fois, c'est à Rochefort que nous nous sommes retrouvés, peu nombreux de Ste Marie, il faut dire mais combatifs. Nous devons un très grand merci à Thomas et Evelyne Lecorre qui se sont impliqués dans de nombreux jeux permettant à Ste Marie d'accumuler des points. Aurélien nous a gagné une partie en plongeant comme un fou à la recherche de savonnets dans une eau plus que trouble, Chantal a tenté une glissade sur un plan savonneux et bien d'autres jeux qui avaient été admirablement pensés et organisés par les jeunes de Rochefort. Ils méritent un grand coup de chapeau car tout était parfait. Cela dit, Ste Marie a fini 4^{ème} et nous nous rendrons à St Genix en 2006, puisque ce sont eux les grands gagnants de 2005. Alors prenez date et venez nombreux pour constituer une équipe de Ste Marie en juillet.

REPAS

Rendez-vous était pris le 20 août pour le traditionnel repas. Environ 70 personnes sont venues déguster un couscous de toute première qualité, puisqu'il n'en est pas resté, c'est dire !!! Les connaisseurs ont apprécié la préparation et les spécialistes ont convenu de son orthodoxie, donc tout était parfait. L'ambiance comme d'habitude très détendue, ce qui vous incitera à revenir plus nombreux en août prochain.

LOTO

Cette année, nouvelle expérience, le loto a eu lieu le dimanche après-midi 13 novembre. Pour une première, c'était réussi puisque la salle était pleine et que nous avons eu presque autant de monde que l'année dernière !! Nous renouvellerons donc cette formule puisqu'elle a plu au public et permis à de nombreux enfants de participer aux jeux. Les gagnants venus d'un peu partout sont repartis avec beaucoup de lots de qualité et le gros lot fut remporté par une jeune fille de La Ravoire, mais dont la famille habite Avressieux.

REPAS DES ANCIENS DU 11 DECEMBRE

Du givre sur les arbres, du brouillard et un froid à rester au coin du feu Mais rien n'arrête nos anciens quand il s'agit de se retrouver autour d'une bonne table. Le Conseil municipal avait fixé le rendez-vous à l'auberge de Mandrin à Rochefort où Jocelyne avait préparé un repas à faire craquer même les moins gourmands. Les conversations et les rires ont égayé cette journée de retrouvailles trop vite passée, et l'on s'est quitté en se disant à dans un an, qui semble si loin et qui passe si vite !

Juliette BERGER

LE CLIMAT DE 2005

Les chiffres

Mois	Températures <u>minimum</u> moyennes °C		Températures <u>maximum</u> moyennes °C		Précipitations en mms	
	2000-2004	2005	2000-2004	2005	2000-2004	2005
Janvier	3.1	1.8	7.9	7.7	120	93.5
Février	4.1	0.8	8.2	6.3	71	71
Mars	7.6	5.8	15.3	13.0	130	85
Avril	9.1	8.2	17.5	15.5	100	185
Mai	13.0	12.6	21.4	22.0	109	93
Juin	16.7	16.6	26.0	27.8	81	41
Juillet	17.6	17.8	25.8	24.4	101	65
Août	18.6	15.8	26.6	22.7	127	126.5
Septembre	14.1	13.4	21.6	21.5	113	87
Octobre	11.5	11.7	18.0	17.2	167	126.5
Novembre	6.7	4.8	11.7	8.9	170	85
Décembre	4.0	0.0	8.7	3.0	93	95

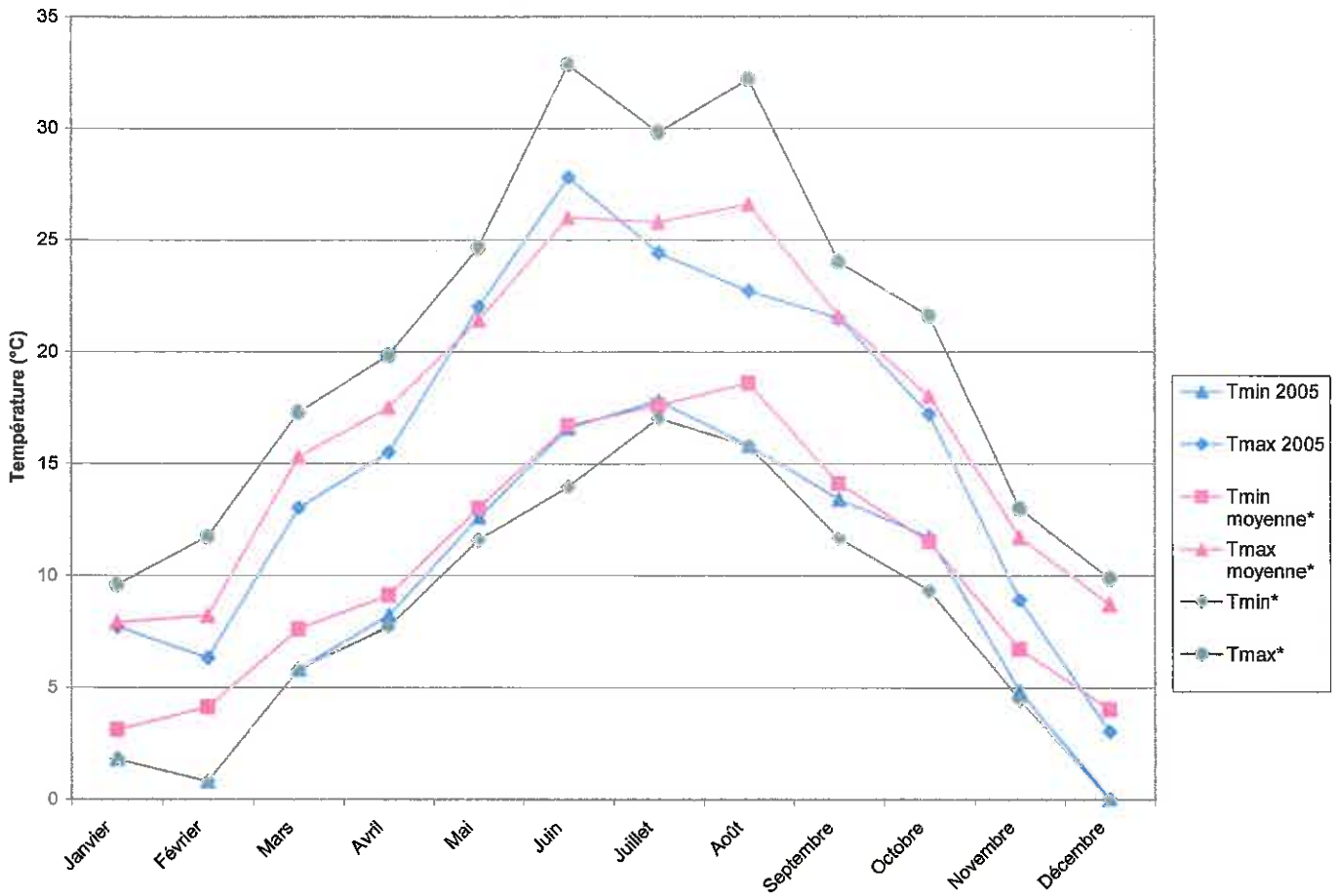
L'année a démarré plus froide qu'habituellement. La deuxième moitié de janvier était enneigée avec plus de vent que la normale. Dix jours de soleil au début de février étaient suivis par beaucoup de neige qui a duré jusqu'au 10 mars où l'on a pu profiter de quinze jours de chaleur et de soleil. Après, le temps était mitigé jusqu'à fin avril sauf une bonne chute de neige le 16 et le 17.

Des averses fréquentes se sont produites sur les trois premières semaines de mai. Puis, le temps était beau et ensoleillé pour tout juin et juillet à deux exceptions près : le 14 juin quand 33 mm de pluie sur un total de 41 pour le mois sont tombées et un méchant orage la nuit du 18 au 19 juillet.

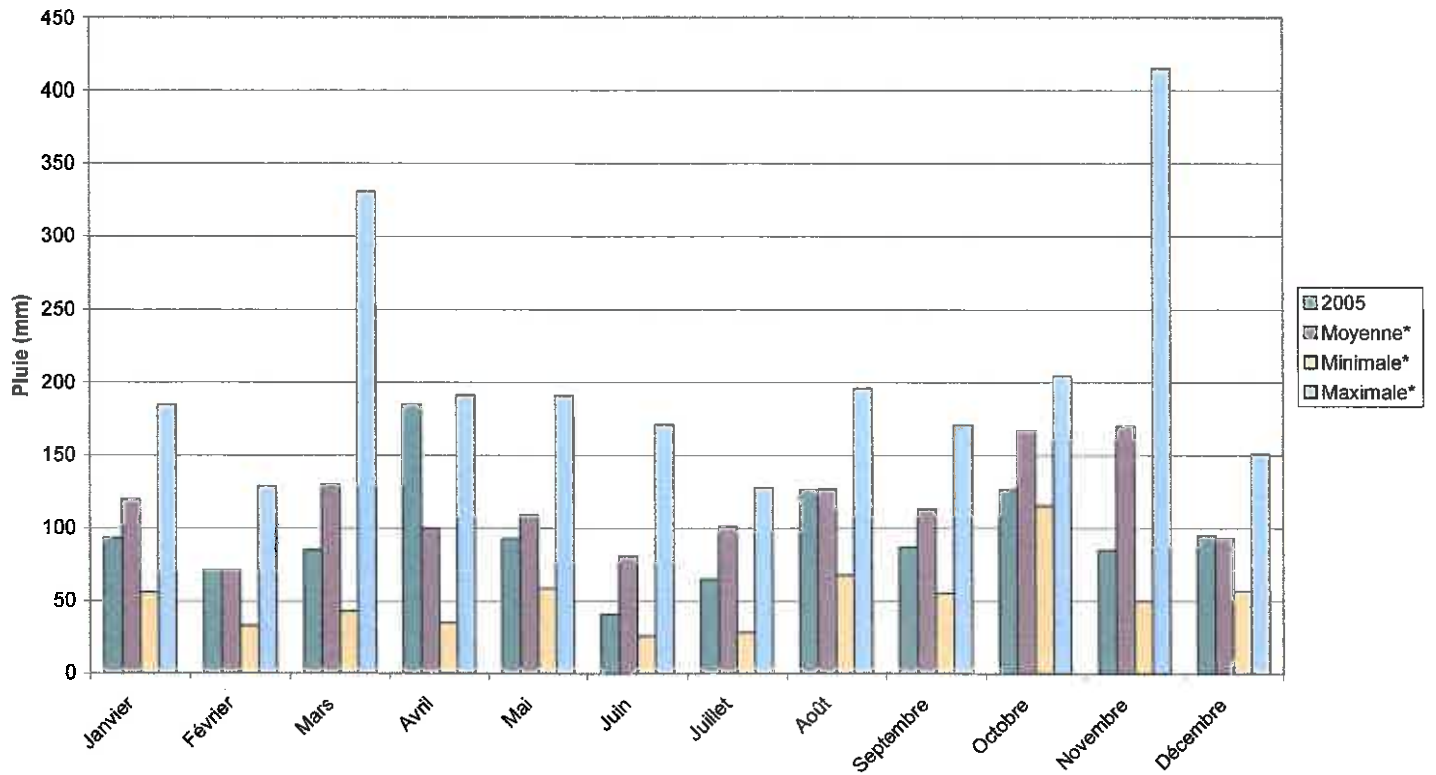
Le mois d'août était plutôt mitigé et plus frais que la moyenne. Après 4 ou 5 journées ensoleillées début septembre, on a eu un temps typique d'automne avec des périodes de beau temps parsemées de périodes humides et maussades. Ce temps, plutôt doux, a continué pendant tout le mois d'octobre et jusqu'au 17, 18 novembre quand la température a chuté brusquement. L'hiver est arrivé avec du gel et du brouillard et le mois s'est terminé dans le froid et la neige. En décembre, on a eu un peu plus de douceur avec la pluie mais l'année a fini avec des températures basses, beaucoup de brouillard et finalement de la neige.

Mary HEARN

Températures minimales et maximales moyennes (* depuis 2000)



Précipitations (* depuis 2000)



Bien vieillir en Avant-Pays Savoyard

Depuis l'année 2000, existe en avant-pays savoyard, un programme destiné aux jeunes retraités, aux personnes âgées et à celles accompagnant une personne dépendante. Il a pour but d'être un lieu d'échanges, d'information, de soutien et de conseils.

Ce programme est financé par le Conseil Général, l'AVA, la MSA, l'ORGANIC et la CRAM. La participation aux différentes actions est gratuite.

Sont proposés pour l'année 2006 :

➤ **Un stage : « la retraite, un épanouissement »**

Il permet aux retraités de moins d'un an de faire le point sur les changements liés au passage à la retraite. *Prochain stage : 26 et 27 janvier 2006.*

➤ **Un groupe de parole**

Il s'adresse aux aidants naturels et leur procure un lieu d'échange et de parole accompagné de l'équipe médico-sociale du territoire de développement social et d'une psychologue. *Prochain groupe : 13 janvier 2006*

➤ **Des séances d'aide à la vie quotidienne**

L'objectif est d'apporter des conseils concrets, des informations pour faciliter et améliorer la vie quotidienne des personnes dépendantes.

Exemples : la maladie d'Alzheimer, l'aménagement du domicile,...

➤ **Un réseau de solidarité**

A l'initiative d'anciens participants des groupes de parole, a été créé un réseau de solidarité.

Une équipe de visiteurs bénévoles est aussi en projet pour 2006. Elle se donne pour mission de visiter les personnes âgées dépendantes ou non à leur domicile, de partager un peu de leur temps, d'apporter une présence amie pour celles qui sont seules et libérer l'entourage de celles qui sont dépendantes, le temps d'une pause...

Il permet aussi, dans une atmosphère conviviale, de se retrouver, se soutenir, d'échanger et d'être force de propositions dans le programme d'action.

Si notre action vous intéresse, rejoignez nous, vous serez les bienvenus.

➤ **Une conférence ouverte à tout public**

A titre d'exemple, la dernière conférence a porté sur le thème de la prévention des chutes. Une conférence sera organisée sur 2006.

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre ou laisser vos coordonnées afin de recevoir le programme précis :

- Emmanuelle CARTON : 04 79 96 81 09
- Odile TOCHON-DANGUY : 04 76 37 04 52
- Béatrice VIEILLE, Karine REVOL, Aurélie FALQUET : 04 76 31 60 42
- Nicole DEL RIO (membre du réseau de solidarité) : 04 76 37 07 86

L'ALAMBIC

Dans ma famille, le travail de bouilleur ambulant s'exerce depuis plus d'un siècle. C'est en effet mon arrière grand-père, Jean-Claude Arthaud-Berthet, qui démarra l'exploitation « d'une distillerie à vapeur », en association avec M. Giclat Jacques de St Maurice de Rotherens et avec M. Therme Jean de St Jean d'Arvey. Leur société fut créée en 1899. L'appareil appartenait à M. Therme qui l'utilisait dans les environs de Chambéry puis l'expédiait par voie ferrée de Chambéry à Lépin le Lac. Mon aïeul et son associé Jacques le déplaçaient, à l'aide de paires de bœufs, dans les différentes localités des cantons de St Genix, Pont de Beauvoisin et Yenne.

Puis, en 1913, mon arrière grand-père achetait, avec Gavend Pétrus de St Maurice, pour le prix de 3000 francs, un alambic et ses accessoires, aux soussignés Fromaget Numa et Flutaz Michel de St Alban Leysse.

Assez vite, il racheta les parts de son associé et continua la distillation dans les villages de l'Avant Pays Savoyard, aidé d'ouvriers. Son fils aîné, mon grand père Marcel, le seconda dès qu'il eut quinze ans. Puis, quelques années plus tard, son deuxième fils Alexis vint prêter main forte. Les deux frères prirent la relève de leur père âgé et pendant de longues années assurèrent les « campagnes » qui duraient de la Toussaint à Pâques. Chacun avait son rôle, Marcel « aux manettes » assurait le bon déroulement des opérations, Alexis tenait le registre et faisait les encaissements alors qu'un ouvrier, aidé par les clients, remplissait et vidait les vases, sans oublier d'alimenter la chaudière en charbon.

Maintenant, c'est mon oncle Gilbert qui est bouilleur ambulant, après avoir fait son apprentissage avec son père et son oncle. Seulement, le métier a bien changé. En effet, depuis l'ordonnance du 29/11/1960, la transmission par héritage du « privilege » (permis de faire 10 litres d'alcool pur soit 20 litres de « gnôle » sans payer de taxes aux indirects), est supprimée. Les dernières personnes possédant encore ce « privilege » sont forcément âgées et peu nombreuses. D'autre part, dans nos villages, les petites exploitations agricoles pratiquant la polyculture ont presque toutes disparu et, faute de temps et de bras, les vignes ont été arrachées. Aussi, « la campagne de distillation » est vite faite, environ trois jours en novembre et autant en février. En conséquence, l'alambic est « campé » uniquement sur la place de Ste Marie et les différents clients amènent leurs marchandises en tracteur ou camionnette.

Toute personne peut, pour son propre compte, faire distiller des fruits fermentés produits sur son exploitation, s'il en fait la déclaration auprès du service des douanes. Pour cela, il contacte le distillateur qui se munit auprès de ce service de formulaires numérotés pour ses clients. Un feuillet sert « d'acquit » pour le transport de la marchandise jusqu'au lieu de distillation. La quantité et la nature du produit sont notées. Après que l'eau de vie soit fabriquée, son volume est inscrit. Le propriétaire paye la « façon à l'alambinier » et doit attendre la fin de la journée (l'heure a été donnée au service des douanes) pour « enlever » son produit. Il rentrera chez lui en possession d'un « congé » et s'il n'a pas de « privilege », d'un feuillet qui lui servira, dans les quarante huit heures, à s'acquitter des droits au service des douanes. Au delà de 20 L, les taxes sont plus élevées et sont aussi payées par les possesseurs de « privilege ».

Le service des douanes peut à tout moment venir fortuitement contrôler le bon déroulement des opérations et le respect de la législation. Aussi, le distillateur doit tenir strictement ses papiers s'il ne veut pas être verbalisé.

L'alambic reste un moment d'animation et de convivialité dans le village, regroupant tout au long de la journée les différents clients qui se chauffent à la chaudière pendant que « passent » leurs marchandises, tout en discutant avec des personnes qu'ils ne reverront peut-être que l'an prochain pour le même événement. Certains amènent les « diots » que Gilbert fait cuire à la vapeur, au dessus du moût de raisin de préférence, et c'est un régal de les déguster. Souvent des gens de passage s'arrêtent, curieux de voir de près cette drôle de machine qui ne court plus les rues et s'en font expliquer le fonctionnement. Ils repartent ravis d'avoir goûté (modérément) la gnôle qui en coule, emportant avec eux l'odeur caractéristique qui flotte autour des vases et qui imprègne leurs vêtements. Ils sont heureux d'avoir partagé, pendant quelques minutes des instants de vie familiers à leurs parents et grands parents.

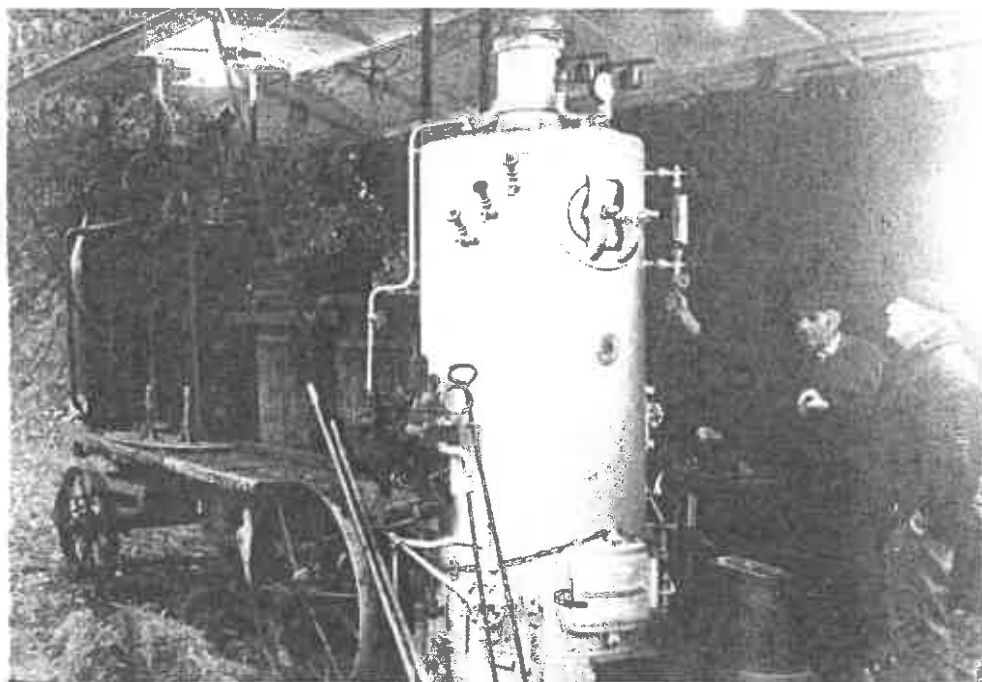
Expliquons maintenant comment marche l'alambic :

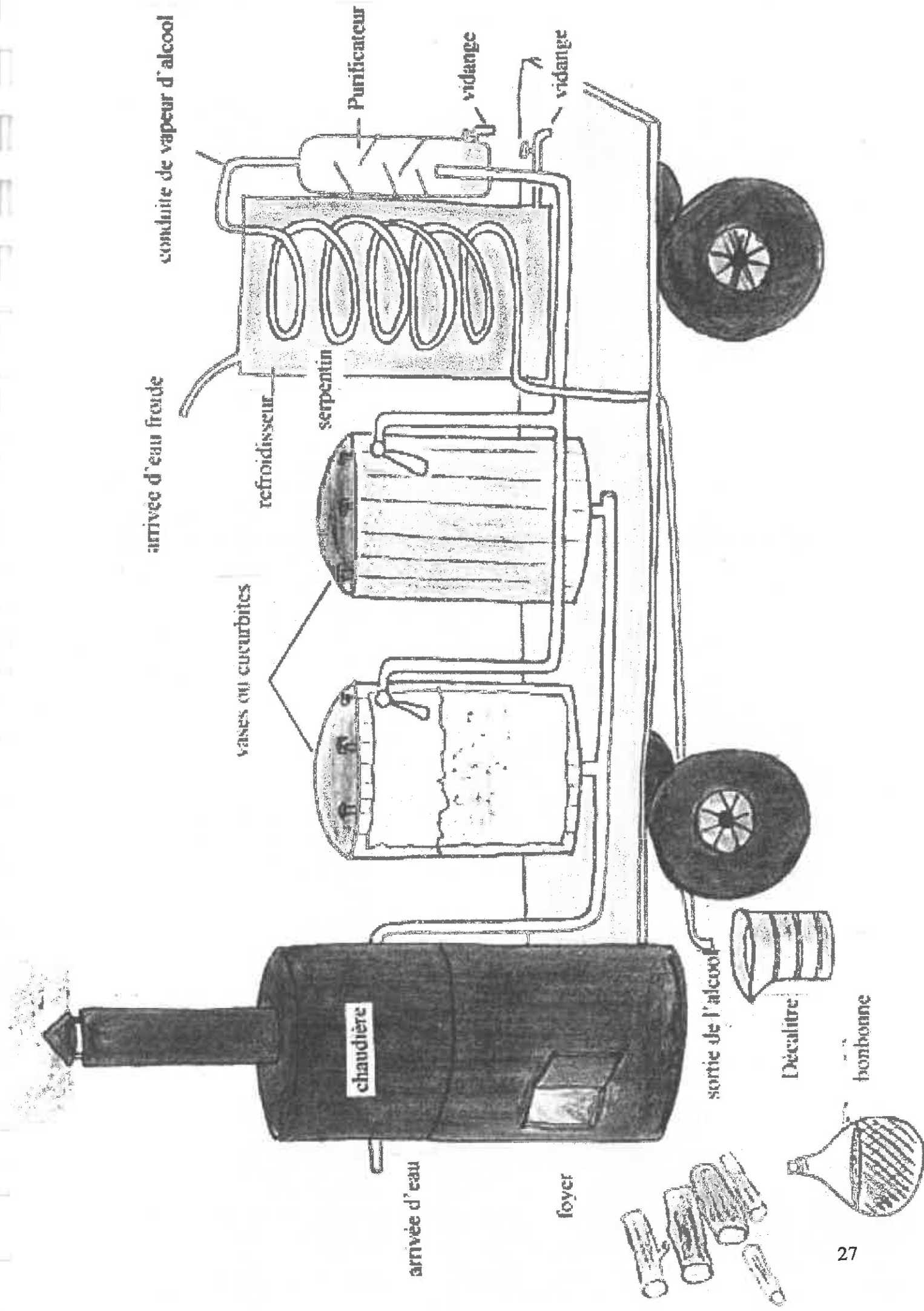
La chaudière permet de produire de la vapeur d'eau. Celle-ci, grâce à un système de vannes, est envoyée dans les vases chargés soit de fruits qui ont fermentés pendant plusieurs mois dans des tonneaux, en plastique maintenant, (poires, prunes, cerises...), soit de moût de raisin, reste des vendanges. Les vases sont hermétiquement fermés à l'aide de plusieurs boulons afin de résister à la pression de la vapeur. La matière ainsi chauffée va produire des vapeurs qui passent dans le purificateur comportant des plateaux. Elles s'y détendent et se refroidissent. La vapeur d'eau se liquéfie en partie et s'écoule au fond. Les vapeurs d'alcool, plus volatiles, s'échappent au sommet et passent dans le serpentin du refroidisseur où elles se condensent et sont récupérées dans un décalitre. L'« alambinier », grâce à un alcoomètre plongé dans le seau, pèse le degré du liquide obtenu et arrête de récupérer quand celui-là marque 50 degrés. On vide alors les vases et recommence l'opération avec de nouvelle matière.

Quelques utilisations anciennes de l'eau de vie

- nettoyer les plaies
- soulager les douleurs des caries
- frictionner les jambes douloureuses
- fabriquer les apéritifs avec des doses achetées à la foire de Beaucroissant ou à un colporteur.

Laurent ARTHAUD-BERTHET





conduite de vapeur d'alcool

arrivée d'eau froide

Purificateur

vidange

vidange

refroidisseur

serpentin

vases ou cucurbites

chaudière

arrivée d'eau

foyer

sortie de l'alcool

Décalitre

bonbonne

CONTE

Cette histoire est la deuxième d'un ensemble de six, écrites par Norrie Hearn, spécialement pour un projet d'enfants en Espagne. Elle a été traduite par Roisin Hearn.

Michel le Grand ?

Êtes-vous bien assis ? Bon. Je vais vous raconter une petite histoire et j'aimerais que vous soyez attentifs. Je ne veux pas voir quelqu'un s'endormir. Pourquoi ? Parce que quand on dort, on ronfle. Tout le monde ronfle à un moment ou à un autre. Les bébés ronflent, les parents ronflent, et les grands-pères et grands-mères ronflent. Même les animaux ronflent, les chiens ronflent, particulièrement les grands chiens. Et plus la personne est grande, plus les ronflements sont forts.

Il était une fois, il y a fort longtemps, vivait dans un pays très lointain, un géant. Son nom était Michel le Grand. Michel le Grand était un géant aimable et de plus, végétarien. Tous les animaux l'aimaient parce qu'ils savaient que Michel le Grand n'essayerait jamais de les manger. Michel le Grand aimait toutes sortes de légumes mais son repas préféré était les bottes de foin. Il adorait les manger au petit déjeuner avec du lait, du sucre et des fruits. A d'autres moments de la journée, il aimait manger de la soupe, de grands bols de soupe dans lesquels il trempait des baguettes entières. La soupe à l'oignon et la soupe à la tomate étaient ses préférées. Il aimait aussi le potage fait avec différentes sortes de haricots. Souvent, après son potage aux haricots, son ventre produisait de grands bruits bizarres. Le bruit le plus fort, c'était pourtant en dormant que Michel le Grand le faisait.

S'il dormait à l'intérieur, dans son lit énorme, les murs de sa maison bougeaient quand il ronflait. Quelquefois, les volets s'ouvraient avec tant de force qu'ils tombaient par terre et les tuiles tombaient du toit. Le pire arrivait lorsqu'il dormait dehors, sur l'herbe ou sous les arbres parce que quand il ronflait, la terre était secouée et des branches tombaient des arbres couvrant la terre sur des kilomètres alentour. Loin dans d'autres parties du pays, les gens sentaient bouger la terre et des étrangers croyaient à un séisme avant que quelqu'un ne leur dise : « Ne vous faites pas de soucis. Ce n'est que Michel le Grand qui fait sa sieste. Pourquoi ne pas mettre de protège-oreilles comme nous ? ».

Mais, si les gens s'étaient habitués au bruit, les animaux, eux, ne le pouvaient pas. Ils n'avaient ni paix ni repos. Quand les branches étaient secouées à cause des ronflements, les oiseaux tombaient de leurs nids et les écureuils ne tenaient plus dans les arbres. Si Michel le Grand s'endormait dans une grotte, alors la terre tremblait et les blaireaux, renards, lapins et même les petites souris sortaient de leurs trous en courant de peur que la terre ne s'effondre et ne bloque leurs tunnels.

Un jour, les animaux se sont tous retrouvés. Même ceux qui, normalement, ne se parlaient pas, comme les lapins et les renards, se rassemblèrent pour décider comment résoudre le problème. Même les oiseaux étaient venus à la réunion, perchés sur les branches pour écouter et dire ce qu'ils pensaient. Une vieille corneille proposa que les animaux fassent du bruit, à tour de rôle, qu'ils croassent, grognent, crient et chantent pour ne pas laisser dormir Michel le Grand. Mais les autres animaux pensèrent que ce serait trop dur pour le géant. Ils aimaient bien Michel le Grand et ils savaient qu'il avait autant besoin de dormir que tout le monde.

Une petite souris dit : « On pourrait essayer de lui mettre une pince à linge sur le nez ». Mais le blaireau rigolait et disait : « S'il dort sur le dos et sort un ronflement très fort, la pince à linge pourrait partir comme une fusée et pourrait même toucher un oiseau ».

Il y avait beaucoup d'autres idées et suggestions jusqu'à ce qu'enfin le hibou, perché sur une haute branche, dise : « Aucun de vous n'a pensé à pourquoi tout le monde ronfle ? ». Tous se turent pour écouter car ils savaient que le hibou était l'animal le plus doté de sagesse.

« La raison pour laquelle tout le monde ronfle est une mauvaise respiration. Parfois, les ronfleurs sont mal couchés, parfois ils ont trop mangé avant de dormir, parfois tout simplement, ils ont le nez bouché ».

Tout le monde était d'accord que l'hibou avait raison. « Mais que peut-on faire pour résoudre ce problème ? » crièrent-ils tous.

« Pour débloquer le nez, il faut inhaler quelque chose qui le débloque. Ça, tout le monde le sait. Alors, ma suggestion est que nous fabriquions un oreiller rempli de toutes sortes d'herbes - du thym, de la lavande, de la sauge et du romarin. Un oreiller assez grand pour bien soutenir la tête d'un géant que nous offririons à Michel le Grand comme un magnifique cadeau de tous les animaux du pays. Nous lui dirons que c'est un oreiller magique qui l'aidera à dormir en paix n'importe où et n'importe quand ».

C'est alors ce qu'ils ont fait et, vous savez quoi ? Ça a marché !

Non seulement Michel le Grand dormait en paix, mais aussi tout le pays dormait en paix. Des gens qui venaient pour voir le pays disaient qu'ils n'avaient jamais aussi bien dormi de toute leur vie.

Le tablier de Grand-Mère

Le principal usage du tablier de Grand-Mère était de protéger la robe en dessous, mais en plus de cela, il servait de gant pour retirer une poêle brûlante du fourneau ; il était merveilleux pour essuyer les larmes des enfants, et à certaines occasions, pour nettoyer les frimousses salies.

Depuis le poulailler, le tablier servait à transporter les œufs, parfois fêlés qui finissaient dans le fourneau et à réanimer les poussins.

Quand des visiteurs arrivaient, le tablier servait d'abri à des enfants timides et quand le temps était frais, Grand-Mère s'en emmitouflait les bras. Ce bon vieux tablier faisait office de soufflet, agité au dessus du feu de bois. C'est lui qui transbahutait les pommes de terre et le bois sec jusque dans la cuisine.

Depuis le potager, il servait de panier pour de nombreux légumes. Après que les petits pois aient été récoltés, venait le tour des choux. En fin de saison, il était utilisé pour ramasser les pommes tombées de l'arbre.

Quand des visiteurs arrivaient de façon impromptue, c'était surprenant de voir avec quelle rapidité, ce vieux tablier pouvait faire la poussière.

A l'heure de servir le repas, Grand-Mère allait sur le perron agiter son tablier et, les hommes au champ savaient aussitôt qu'ils devaient passer à table.

Grand-Mère l'utilisait aussi pour poser la tarte aux pommes, à peine sortie du four, sur le rebord de la fenêtre pour qu'elle refroidisse tandis que, de nos jours, sa petite fille la pose là pour la décongeler.

Il faudra de bien longues années avant que quelqu'un n'invente quelque objet qui puisse remplacer ce bon vieux tablier qui servait à tant de choses.

Envoie cela à ceux qui savent et qui apprécieront l'histoire du tablier de grand-mère.

INFORMATIONS

Numéros utiles

MAIRIE

Ouverte le mardi de 13 h 30 à 17 h 30
et le vendredi de 8 h 30 à 12 h

Tél / Fax 04 76 32 59 33

E.mail : mairie.marialvey@numeo.fr

GENDARMERIE ST GENIX/GUIERS

PERCEPTION - Trésorerie Pont de Beauvoisin

POSTE - Place des Tilleuls - St Genix/Guiers

EQUIPEMENT - Subdivision de Pont de Beauvoisin

Tél 04 76 31 60 17

Tél 04 76 37 04 63

Tél 04 76 31 63 39

Tél 04 76 32 90 46

SYNDICAT D'EAU DU PALUEL

Pour tout problème technique

Tél 04 76 32 59 33 / 04 76 37 05 09

Tél 04 79 36 02 18

DÉCHETTERIES ouvertes de 9h30 à 12h (sauf lundi) et de 14h30 à 19h (17h 30 en hiver)

Route de Novalaise - ST GENIX/GUIERS

Route de Verel de Montbel - DOMESSIN

Tél 04 76 31 63 55

Tél 04 76 32 84 04

EDF - Accueil clientèle

Tél 08 10 10 91 09

CENTRE DE SECOURS St Genix/Guiers

HÔPITAL de Pont de Beauvoisin (Isère)

Tél 04 76 31 61 44

Tél 04 76 32 64 32

COLLÈGE La Forêt - St Genix/Guiers

LYCÉE PRAVAZ - Pont de Beauvoisin

Tél 04 76 31 83 13

Tél 04 76 37 10 10

ADMR St Genix/Guiers - Personnes âgées

ADMR St Béron - Travailleuses familiales

Service de soins à domicile (SSIAD)

Territoire développement social - St Genix/Guiers

Tél 04 76 31 72 48

Tél 04 76 31 25 60

Tél 04 76 31 64 12

Tél 04 76 31 60 42

ADSL

La société NUMEO basée à ECULLY (Rhône) est en mesure de fournir des accès Internet et d'intégrer des solutions haut débit alternatives. L'installation d'antennes a été effectuée sur St Maurice de Rotherens, Rochefort et permet la desserte d'une majorité de foyers. Pour toute information, vous pouvez appeler au 0826 62 44 00 ou consulter le site www.numeo.fr.

CIMETIÈRE

Merci d'utiliser la fosse uniquement pour la terre et les déchets végétaux. Les autres déchets doivent être jetés dans le conteneur.

MÉMOIRE

L'association « le Souvenir Français » en association avec la municipalité du Bourget du Lac a apposé une plaque sur l'école primaire du Bourget du Lac en souvenir d'Alphonse Blanchin, né le 15 avril 1883 à Ste Marie d'Alvey, instituteur au Bourget du Lac de 1902 à 1914, mort pour la France le 9 mai 1915 à Souchez (Pas de Calais).

Site Internet

Une mine de renseignements : www.avant-pays-savoyard.com

RÉSULTAT DES MOTS CROISÉS

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1	L	A	C	R	U	S	I	L	L	E
2	T	I	A	R	E		L	U	I	T
3		G	O	D		A	O	S	T	E
4	E	L	U		B	U	T		T	R
5	M	E	T	H	O	D	E		O	N
6	A	S	C	E	S	E	S		R	I
7	C		H	U	S			M	A	T
8	I	S	O		O	C	T	A	L	E
9	E	T	U	D	I	A	N	T	E	S
10	S	O	C		R	O	T	E	S	

